

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 17 décembre à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 10 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERS CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. TERRIS, Mme MARTIN, M. DESSAUX, Mme RENAULT, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. LEMERAY, Mme ANSART, M. AMBROISE, M. BULLIOT, M. PASTUREL, Mme AUBERT, Mme PAULIN, M. TESSON, Mme DESMEDT.

Absents : Mme GAMBART, M. ROBERT (pouvoir donné à M. VYNCKE), Mme BONNET (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNE), M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné à Mme HUZÉ), M. NIEUWJAER, M. SELLIER, M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN).

Madame LESPERS CHABRIER ouvre la séance à 20h45.

Secrétaire de séance : Madame HUZÉ

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 40 – 2015** en date du 13 novembre 2015 rapportant la décision n° 33 – 2015 et réattribuant le marché pour la révision du Plan Local d'Urbanisme au cabinet SIAM sis 6 boulevard du Général Leclerc – 91470 LIMOURS pour un nouveau montant de 25 600,00 € HT pour la tranche ferme et 5 225,00 € pour la tranche conditionnelle

↳ **Décision 41 – 2015** en date du 1^{er} décembre 2015 acceptant la proposition de la société DEKRA – Agence Ile de France Sud – ZAC du Bois Chaland – 10/12, rue du Bois Chaland – CS 80329 – 91029 Evry cedex en vue de procéder à une mission de Contrôle Technique pour la construction d'une maison des associations pour :

- vérification des installations électriques (réglementation CONSUEL) pour un montant de 360,00 € HT,
- contrôle construction : L – SEI – Hand – ATTAXES pour un montant de 7 980,00 € HT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

Aucune remarque n'est formulée.

↳ *Ce compte rendu est approuvé par 24 voix.*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Aucune remarque n'est formulée.

↳ *Ce compte rendu est approuvé par 24 voix.*

DIVISION DE LA PROPRIETE VITALIS

Madame LANGLET ODIENNE explique que le projet de maison des associations avance : le contrat de subvention avec le conseil départemental a été signé il y a quelques jours et le rapport d'étude de sol est plutôt bon ce qui signifie qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à des fondations sur pieux. L'étape présentée ce soir est la division du terrain de manière à en détacher 2 431 m². C'est sur cette nouvelle parcelle que viendra

s'implanter le futur bâtiment. Le futur permis de construire est en cours de finalisation chez l'architecte et sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance
Le projet de division joint à la note de synthèse donne tous les détails.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve ce projet de division. Autorise le dépôt d'une déclaration préalable sur cette base.*

MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS ET LEURS ABORDS

Monsieur VYNCKE expose que dans la continuité de la loi du 11 février 2005 en faveur de l'égalité des droits et des chances et de ses textes d'application, la Commune a fait réaliser un diagnostic d'accessibilité de tous ses bâtiments. Ce document recense bâtiment par bâtiment, les travaux nécessaires pour rendre chacun accessible. La commission travaux du 8 décembre a analysé tous les travaux dont le global prévisionnel s'élève à 409 510 € HT et a établi une répartition sur six exercices budgétaires de 2016 à 2021. Les montants proposés sont théoriques et devront être affinés le moment venu.

Il est proposé au conseil de valider cette programmation pluriannuelle. C'est sur cette base que la demande d'approbation par le Préfet sera bâtie.

Madame LANGLET ODIENNE demande s'il y a des questions ?

Madame DESMEDT demande si les 150 K € prévus pour l'école élémentaire en 2017 concernent l'ascenseur ?

Madame LESPERT CHABRIER répond par l'affirmative l'idée est d'utiliser la subvention qui a été sollicitée pour cela.

Madame ANSART demande si les incertitudes sur l'avenir du bureau de Poste permettent d'envisager d'investir sereinement pour l'accessibilité de ce lieu ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il s'agit d'un petit montant de travaux et que des choses peuvent être faites en régie. D'ailleurs pour 2016, ne sont prévus que des opérations de faible importance tant sur le plan technique que financier ne serait que du fait du délai dont dispose le Préfet pour valider le projet d'agenda de la Commune (4 mois).

Madame PAULIN signale une différence de 10 000 € pour le centre socio culturel entre ce qui est présenté ce soir et ce qui a été présenté en commission.

Madame LESPERT CHABRIER répond que ce point sera vérifié.

➤ *Le conseil par 24 voix adopte le programme pluriannuel suivant :*

		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6
Les Thermes	31 330,00	31 330,00					
Maison de santé	3 100,00	3 100,00					
Pôle social	100,00	100,00					
Ecole maternelle	6 525,00	6 525,00					
Eglise	2 800,00	2 800,00					
La Poste	2 390,00	2 390,00					
Ecole Primaire	218 810,00		150 000,00		68 810,00		
Salle polyvalente	16 900,00		16 900,00				
Mairie	34 415,00			34 415,00			
le stade	28 075,00			28 075,00			
Centre Socio Culturel	43 825,00					43 825,00	
Complexe sportif	12 405,00						12 405,00
Cimetière	8 835,00						8 835,00
Récapitulatif HT	409 510,00	46 245,00	166 900,00	62 490,00	68 810,00	43 825,00	21 240,00
Récapitulatif TTC	491 412,00	55 494,00	200 280,00	74 988,00	82 572,00	52 590,00	25 488,00
Récapitulatif TTC	491 412,00	55 494,00	200 280,00	74 988,00	160 650,00		

charge la maire de la suite à donner à ce dossier.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.C.D.I.) :
FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
(S.I.A.E.P.) D'ANGERVILLIERS**

Monsieur DESSAUX explique que dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il est prévu, notamment, le transfert de la compétence eau et assainissement aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020 sauf si les syndicats existants sont d'un poids suffisant pour être pérennisés.

Les services de l'Etat ont donc élaboré un projet de S.D.C.I. qui prévoit, entre autres choses, la fusion du S.I.A.E.P. d'Angervilliers avec trois autres syndicats, à savoir, le Syndicat des Eaux de Lavenelle, le Syndicat des Eaux du Roi, le Syndicat des Eaux de Souzy-La-Briche, Mauchamps, torfou et Chauffour.

La population desservie passerait ainsi de 20 658 habitants à 27 074 et le nombre de communes membres de 10 à 19.

Le Président du S.I.A.E.P. a adressé un courrier à toutes les communes du syndicat pour expliquer qu'il est favorable à une telle fusion dans la mesure où cela répondrait à une exigence de rationalisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre, sans aboutir pour autant à la constitution d'un syndicat trop grand dans lequel la volonté des élus du S.I.A.E.P. se serait dispersée.

Ce projet vise également à constituer un acteur majeur de la gestion locale de l'eau dans la partie ouest de l'Essonne dans lequel la Régie Publique Eau Ouest Essonne, qui remplacera le S.I.A.E.P. à compter du 1^{er} janvier 2016, pourra être pérennisée.

Madame PAULIN demande quelles seront les incidences possibles pour le S.I.A.E.P. en termes de fonctionnement ?

Monsieur DESSAUX répond que l'incidence est évaluée à un demi-poste et qu'il sera envisageable de reprendre une des personnes qui s'occupent actuellement des autres syndicats.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve le projet de fusion du S.I.A.P. avec les trois syndicats précités.*

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DE L'ESSONNE

Madame LESPERT CHABRIER explique que la Commune est adhérente au Groupement d'intérêt Public dénommé Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne depuis de nombreuses années. La convention en cours arrive à expiration à la fin de cette année. C'est pourquoi une nouvelle convention est proposée à l'approbation du conseil. Cette nouvelle convention d'une durée de cinq ans ne change pas par rapport à la précédente en ce qui concerne la contribution qui est de 0,15 € par habitant ou la représentation au sein du conseil d'administration, une voix par commune.

L'objectif poursuivi reste le même, à savoir, favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les habitants des communes membres. Cela va de la prise en charge des cautions à la prise en charge d'impayés de loyers ou de factures d'énergie.

Madame PAULIN demande si la Commune dispose de statistiques ?

Madame LESPERT CHABRIER répond par l'affirmative :

- pour les impayés d'énergie : 9 familles ont été aidées en 2013, 7 en 2014,
- pour l'accès au logement : 2 familles ont été aidées en 2013, aucune en 2014,
- pour le maintien dans le logement : 1 famille a été aidée en 2013, aucune en 2014.

Madame PAULIN demande si le F.S.L. transmet des rapports annuels et s'il est possible de les obtenir ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'ils peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la mairie.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve la convention d'adhésion au F.S.L. Autorise la maire ou son représentant à la signer.*

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA GESTION DE LA CRECHE BI-COMMUNALE SITUÉE A BRIIS-SOUS-FORGES

Madame CHABRIER explique que la gestion de la crèche parentale construite par les communes de Briis et de Forges est assurée depuis plusieurs années par l'association l'Île aux Enfants dans le cadre d'une convention tripartite qui arrive à expiration à la fin de cette année.

La nouvelle convention proposée reprend la même trame que l'ancienne, notamment l'ajustement de la participation financière des deux communes en fonction du nombre de places occupées.

Cette nouvelle convention est d'une durée de trois ans.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve cette convention. Autorise la maire ou son représentant à la signer.*

Monsieur DESSAUX présente, à l'aide du vidéo projecteur, les rapports des délégués pour l'année 2014 :

VEOLIA, sous l'égide du Syndicat d'Angervilliers (S.I.A.E.P.)

- délégués auprès du S.I.A.E.P. : Messieurs TERRIS et DESSAUX
- territoire concerné : tout le territoire communal sauf Chardonnet et Malassis, plus les autres communes membres
- contrat en cours : 2015 prolongation juin 2016
- nombre d'abonnés : 5 840 dont 1074 pour Forges
- longueur du réseau : 240 km
- volume d'eau injecté dans le réseau : un peu moins de 1 million de m³ par an dont la plus grosse partie provient des captages de Saint-Maurice-Montcouronne et de Saint-Cyr-Sous-Dourdan
- volume facturé : 662 000 m³ auquel il convient d'ajouter les consommations sans comptage et le volume pour le service (moins de 20 000 m³)
- rendement du réseau : 76 % contre 71,9 en 2012, 74,8 en 2011, 76,7 en 2009 et 83,8 en 2007, ce qui représente une perte de 4,1 m³ par km et par jour.
- travaux engagés en 2014 :
 - o Remplacement des canalisations en plomb
 - 13
 - Reste encore 25 % des branchements plomb à éliminer, soit environ 1 500 branchements
 - o Travaux d'entretien et d'extension
 - 21 fuites sur canalisations, 38 sur branchements, 62 sur compteurs
 - Renouvellement de canalisation : 400 mètre linéaire (ml). Pour mémoire, 0 ml en 2012, 285 ml en 2011 et 718 ml en 2008
 - Extensions du réseau : 47 branchements neufs (env. 420 ml)
 - Recherches de fuite : 7 959 ml inspectés en 2014. Pour mémoire, 11 300 ml en 2008, 8 054 en 2009, 13 300 en 2010, 13 500 en 2011, 11 600 ml en 2012 et 4 270 en 2013.
- sur le plan sanitaire, l'eau distribuée est de très bonne qualité. Un problème toutefois, la teneur en nitrates parfois proche des 50 mg/l, avec une moyenne qui oscille autour des 40 mg/l,
- sur le plan financier, le prix du m³ sur la base de la facture 120 m³ ressort à 4,84 € soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2013.

** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **

Les constats :

- o Une qualité d'eau irréprochable,
- o Un problème : le rendement du réseau et la transparence des calculs
 - Vieillesse (amortissement environ 70 ans),
 - Non renouvellement du réseau
 - Il faudrait renouveler $240/70 = \text{env. } 3,5 \text{ km}$ tous les ans au lieu de 0,3 km pour le conserver en état
- o Un atout majeur : depuis 2012, une autonomie en eau
 - Captage de Saint Cyr
 - Captages « jumeaux » de pihale et Creve-Cœur
 - Une usine de traitement neuve.

Une conséquence : le passage en régie publique

- o Création janvier 2016 – début des opérations juillet 2016.

LYONNAISE SUEZ, pour les hameaux de Chardonnet et Malassis :

- contrat en cours : 2005 – 2016
- origine de l'eau : majoritairement la Seine via l'usine de production de Viry Châtillon
- longueur réseau : 5,4 km
- nombre de branchement : 274
- nombre d'abonnés : 267
- branchements en plomb : zéro (à part peut-être quelques oublis)
- volume d'eau injecté dans le réseau : 30 075 m³ environ
- volume facturé : environ 24 950 m³ environ.
- rendement réseau : 83,6 %, 83,6 en 2013, 82,5 % en 2012 et 83,5 % en 2009

- travaux effectués :
 - o 13 branchements renouvelés
- qualité de l'eau : aucune non-conformité, aucun dépassement de normes physico-chimiques ou microbiologiques, taux de conformité global de 100 %
- coût de l'eau : la facture type 120 m³ augmente de 0,6 % ce qui amène le m³ à 4,80 € toutes charges et abonnement compris.

➤ *Le conseil prend acte de la présentation des rapports.*

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) EAU POTABLE. MESURES PREPARATOIRES

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que le conseil a pris la décision le 15 octobre dernier de lancer une procédure de D.S.P. par affermage pour la distribution de l'eau potable à Chardonnnet et Malassis.

Pour la bonne conduite de cette procédure, il va être nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis. Cette désignation a lieu sur scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste.

Pour cela il est nécessaire que des listes de candidatures soient constituées en vue de l'élection de cinq titulaires et de cinq suppléants.

Conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal doit en premier lieu fixer les conditions de dépôt des listes.

Madame LESPERT CHABRIER propose la démarche suivante : avant le 31 décembre au soir chaque liste siégeant au conseil municipal devra lui faire parvenir par tous moyens, une liste de candidatures : pour les candidats aux postes de titulaires et pour les candidats aux postes de suppléants. Il est précisé qu'une liste peut contenir moins de noms qu'il n'y a de postes à pourvoir.

L'élection aura lieu lors du conseil du 12 janvier 2016.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve ce mode opératoire.*

CONVENTION AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (A.L.E.C.) DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

Monsieur TERRIS explique que la Commune a, à la fin 2012, passé une convention triennale avec l'A.L.E.C. en vue de mieux maîtriser les dépenses énergétiques.

Suite aux recommandations émises par l'A.L.E.C. des travaux d'amélioration ont été faits, d'autres restent à faire.

Hormis le fait que la Commune a intérêt à connaître l'impact des améliorations apportées en termes de réduction des factures énergétiques, ce que seul un professionnel peut faire, notamment par rapport à la correction des variations climatiques d'une année sur l'autre, l'A.L.E.C. apporte également son soutien pour la recherche et l'obtention de subventions ainsi que pour la conduite d'action de sensibilisation envers les usagers des bâtiments communaux.

Pour toutes ces raisons, Monsieur TERRIS propose au conseil de conclure une nouvelle convention triennale avec l'A.L.E.C. Le coût de l'adhésion est de 1,25 € par habitant et par an et le Parc Naturel Régional (P.N.R.) de la Haute Vallée de Chevreuse peut prendre en charge la moitié de ce coût.

Madame PAULIN demande si l'A.L.E.C. produit des rapports ?

Monsieur TERRIS répond, par l'affirmative. L'A.L.E.C. a déjà présenté un rapport devant le conseil et ce sera de nouveau le cas dans quelques mois.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve la convention avec l'A.L.E.C. Autorise la maire ou son représentant à la signer. Sollicite le P.N.R. pour la prise en charge de la moitié du coût de l'adhésion.*

QUESTIONS DIVERSES

↳ Madame PAULIN demande où en est la réflexion en cours au sujet des écoles ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que ce dossier avance, que les besoins vont être finalement définis en interne sans faire appel à un cabinet extérieur, avant d'aborder la phase technique dans les prochaines semaines.

↳ Madame MARTIN sollicite de l'aide pour les hivernales. Les volontaires sont invités à la contacter rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

La Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chabrier', is written over a horizontal line. The signature is enclosed within a large, loopy oval shape.

Marie LESPERT CHABRIER